



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 09 DÉCEMBRE 2025

**CONVOCATION**

Date : 24/11/2025

Envoi le : 01/12/2025

Publication le : 01/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 09 décembre à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

**Nombre de conseillers**

En exercice :	28
Présents :	22
Absents :	06
Pouvoirs :	04
Votants :	26

**Adjoints :**

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,  
Messieurs Alain SELLIER, Éric VERHILLE, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

**Conseillers municipaux :**

Mesdames Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,  
Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Éric GUILMET, Erick MORCHOISNE, Michel THUSSEAUD.

**Absents excusés :**

Mesdames Danielle PLOQUIN, Hélène ODENT, Renata MOREIRA ROCHA,  
Messieurs Olivier DOUSSET, Pascal NOYAU, François BOUGAULT.

**Absents :**

Madame /  
Messieurs /

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

Madame Hélène ODENT avait donné pouvoir à Monsieur Éric VERHILLE.  
Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.

Monsieur François BOUGAULT avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

**Secrétaire de séance :**

Madame Danièle HOUDU

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20251209-DEL\_09122025\_10-DE



20251209093720

**DEL N°09-12-2025/10 AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET.**

Comme chaque année, conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 à :

- engager
- liquider
- mandater

des dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget, dans la limite maximum du quart des crédits ouverts des dépenses d'équipement dans cette section, lors de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser 2025.

Le quart des crédits d'investissement d'équipement ouverts en 2025 représente la somme de 166 370.25 € calculée de la manière suivante :

Prévisions BP 2025 (dépenses d'équipement hors restes à réaliser) : 665 481 €  
665 481 € / 4 = 166 370.25 €

S'agissant d'un maximum autorisé, il est proposé d'affecter la somme de 60 000 € telle qu'exposée dans le tableau ci-dessous :

PROGRAMME	CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	MONTANT TTC	AFFECTATION DE CES SOMMES
202 MATERIELS DIVERS	21	2188	020	60 000 €	Provision non affectée
			<b>TOTAL</b>	<b>60 000 €</b>	

VU l'article L.2121-29 du CGCT,

VU l'article 1612-1 du CGCT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice 2026 par anticipation sur le vote du budget primitif, dans la limite de la somme de 60 000 €.

**PRÉCISE** que cette somme sera affectée au programme tel exposé dans le tableau ci-dessus.

**S'ENGAGE** à inscrire au budget les crédits qui seront réellement engagés par anticipation en vertu de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Danièle HOUDU,  
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire : **15 DEC. 2025**  
Par sa transmission en Préfecture le : .....  
Et sa publication le site internet de la commune le : **15 DEC. 2025**  
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le



ID : 037-213701394-20251209-DEL\_09122025\_10-DE